



62, rue Gabriel-Péri
94250 GENTILLY

Tél. : 01 46 15 03 55
Fax : 01 46 15 03 60

LIGUE

Date réception

Date

Club demandeur
Nom et qualité
du demandeur

DATE

HORAIRE

LIEU

DECLARATION

D'ORGANISATION

- un tournoi
 une rencontre
 avec un club étranger
 avec un club français
 National
 Fédéral
 Régional
 Départemental

Masculin Féminin

S

J

C

M

B

P

CLUB DEMANDEUR

Nat.

Féd.

Rég.

Dép.

Masc.

Fém.

S

J

C

M

B

P

EQUIPES INVITEES

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Seules les déclarations d'organisation concernant les équipes de D1-D2 M - D1F, et les équipes étrangères de haut niveau, masculines et féminines doivent faire l'objet d'un visa fédéral (CCA - Sportive).

Les autres déclarations d'organisation sont de la compétence de la Ligue même si elles concernent des rencontres entre clubs français et étrangers. (Les CRA désigneront des arbitres sous contrôle CCA pour des matches où participent des clubs fédéraux de N1, N2, N3 masculines, N1, N2 féminines).

DESIGNATION DES ARBITRES

CDA

CRA

CCA

BINOME(S):

-

-

-

-

-

OBSERVATIONS

A

Le

S'il s'agit de rencontres concernant un ou plusieurs clubs étrangers, prière de remplir le questionnaire au verso.

1. - Feuillet blanc : F.F.H.B. ou Ligue
2. - Feuillet bleu : Ligue ou comité
3. - Feuillet rose : A retourner au club

CLUB (S)	
ETRANGER (S)	

S'agit-il d'un échange aller-retour

Oui	Non
-----	-----

Frais de voyage à charge du visiteur

Oui	Non
-----	-----

Hébergement à la charge du visité

Oui	Non
-----	-----

Date approximative du retour : Lieu :

Dans le cas d'un échange aller-retour, s'agit-il du retour

Oui	Non
-----	-----

Conditions d'hébergement (à préciser) : hôtel-centre de jeunesse - habitant

La rencontre a-t-elle été conclue par un intermédiaire étranger au club concerné ?

Oui	Non
-----	-----

Si oui, lequel : Nom Adresse

Conditions du contrat :

Avis de l'instance concernée :

Fait à le

Signature et cachet du club

A le